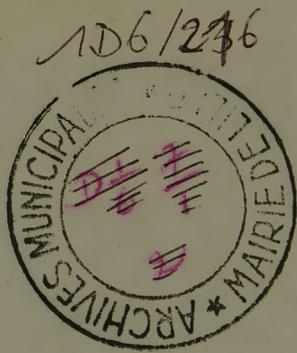


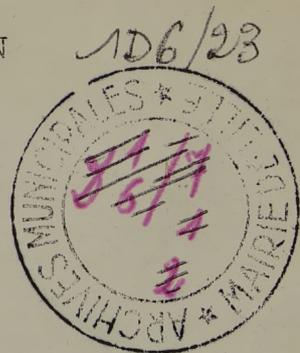
706/246



Commission de Surveillance et d'Administration
de l'École des Beaux-Arts.

mandat Cordonnier 1945/1947

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS



Procès-verbal de la réunion du 25 Juin 1945

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Monsieur PIERRARD, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents: MM. BAERT, DEQUENE, DEREGNAUCOURT, DUBUISSON, LEFORT, DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, BOSIER, secrétaire de l'Ecole

Excusés : MM. le Recteur DUEZ et DOBBELAERE

Absent : M. TRENTESAUX

M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture remplaçait M. DEHAUDT, absent pour raison de santé.

En ouvrant la séance, M. DESRUMAUX présente à la Commission, Monsieur PIERRARD, nommé récemment Adjoint délégué aux Beaux-Arts à qui il souhaite la bienvenue aux applaudissements des Membres de la Commission.

M. l'Adjoint remercie et assure l'assemblée de son entier dévouement à l'Ecole.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 Mars 1945.

Différentes questions relatives à l'enseignement traitées au cours de la réunion précédente ont été résolues de la façon suivante:

COURS D'ARCHITECTURE - M. DOISY assure à titre provisoire l'enseignement de l'architecture et du dessin architectural depuis le 1er avril 1945 à raison de 16 heures de cours hebdomadaires.

COURS DE CONSTRUCTION - M. LENGLART, démissionnaire, termine son enseignement le 30 Juin 1945, il sera remplacé le 1er Octobre 1945 par M. LECROART, professeur du cours de construction à l'Ecole Régionale d'Architecture qui fera 3 heures de cours hebdomadaires.

Un arrêté de nomination sera établi en faveur de M. LECROART.

COURS DE SCULPTURE - Le poste de professeur sera mis au concours sans tarder, afin que l'examen des candidatures puisse se faire avant la rentrée.

M. le Président interviendra auprès de l'Administration Municipale pour signaler l'urgence de cette question. Il demandera que la nouvelle échelle de traitement accordée aux professeurs soit stipulée sur l'arrêté de mise au concours afin que les candidats puissent connaître les avantages de l'emploi à pourvoir.

ARTS DECORATIFS - M. DEBATTE, rentré de captivité, a fait connaître son désir de reprendre son poste.

A partir du 1er Octobre, il sera chargé en outre des cours d'aquarelle faits par M. MOLIERE, admis à la retraite, M. DEBATTE assurera donc 16 heures de cours hebdomadaires en 1ère catégorie. Les cours de

~~croquis et de technique de la peinture faits par M. MOITERE sont supprimés.~~

L'intérim du cours d'arts décoratifs assuré par M. GORRIER, prendra fin le 30 septembre 1945. Ses remerciements seront adressés à ce professeur.

COURS DE METREURS - L'Administration Municipale a accepté la création de ce cours et a pris un arrêté en faveur de M. DESROEUX qui commencera son enseignement au 1er Octobre 1945.

COURS DE DESSIN DU QUARTIER DE MOULINS-LILLE - Une classe de l'Ecole Buffon a été mise à la disposition de l'Ecole des Beaux Arts. La commande du mobilier nécessaire et l'installation électrique sont à l'étude.

Le poste de professeur de ce cours sera mis immédiatement au concours, l'étude des candidatures devant se faire avant la rentrée.

AUTRES COURS - Pour éviter les perturbations qui résulteraient d'autres modifications dans le personnel enseignant, la Commission reporte à plus tard, l'étude de la situation des autres professeurs retraités et maintenus en activité.

SUBVENTION ACCORDEE AUX LOGISTES POUR LE GRAND PRIX DE ROME -

L'Administration Municipale a accordé à chacun des trois anciens élèves admis en loge, une subvention de 8.000 francs pour couvrir une partie des frais de concours.

La Commission remercie l'Administration Municipale pour ce geste généreux et souhaite que le mandatement puisse se faire à bref délai.

TRAITEMENT DES PROFESSEURS - L'Administration Municipale a étudié la situation des professeurs. Leur traitement sera basé sur celui des professeurs de dessin dans les Lycées. Le projet sera soumis à l'approbation du prochain Conseil d'Administration de la Ville. La Commission accueille cette nouvelle avec une vive satisfaction.

SALAIRE DES MODELES - L'Ecole emploie actuellement un modèle homme et un modèle femme de tout premier ordre. Dans l'intérêt des études, la Commission souhaiterait qu'un salaire annuel convenable les attache à l'Ecole de façon permanente.

DON A LA BIBLIOTHEQUE - M. BAERT ^{qui} a déjà offert à l'Ecole, une partie de sa bibliothèque, propose de faire un nouveau don. La Commission accepte très volontiers et remercie le donateur. Elle charge le Directeur de faire prendre les ouvrages au domicile de M. BAERT.

DISTRIBUTION DES PRIX - La Commission répond avec plaisir à la proposition de M. Denis CORDONNIER, Maire de Lille, de faire la distribution des prix au Palais des Beaux-Arts et en fixe la date au 15 Juillet 1945 à 16 heures.

M. le Président invitera M. le Maire à venir assister à cette manifestation. Il sollicitera le concours de la Musique Municipale.

Monsieur BAUDRY, Inspecteur Général de l'Enseignement Artistique sera invité à présider cette cérémonie.

La Commission soucieuse d'encourager les élèves méritants décide d'attribuer à nouveau des médailles de Bronze et fixe les conditions de l'attribution des médailles d'Argent et d'Or.

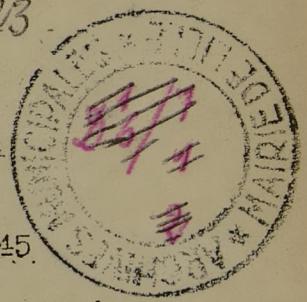
DEMOLITION DES PRISONS - M. le Président va faire les démarches nécessaires pour obtenir la démolition des prisons qui privent de lumière les locaux de l'Ecole actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

L'Adjoint délégué aux Beaux-Arts
A. PIERRARD

Le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts
DESBRUMAUX.

106/23



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS
=====

Procès-verbal de la réunion du 26 Septembre 1945.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de Monsieur PIERRARD, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M.M. Baert, Dequene, Deregnaucourt, Dobbelaere, Dubuisson, Trentesaux, Desrumaux, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, Bosier, Secrétaire de l'Ecole.

Excusés : M.M. le Recteur Duez et Lefort.
Absent : M. Dehautd.

Après un compte rendu des solutions apportées aux questions étudiées lors de la précédente réunion, les Membres de la Commission examinent les candidatures pour le poste de professeur du cours supérieur de sculpture.

Les candidatures présentées à l'étude sont celles de M.M. Deltour, Morlaix, Patrisse, Thurotte, Vandermersch.

Après examen des titres, la diversité et la qualité des travaux présentés par M. Morlaix sont telles que, sans hésitation et à l'unanimité, la Commission décide de le présenter en première ligne.

Pour la désignation du candidat à présenter en seconde ligne, un vote à bulletin secret a lieu:

- I. Patrisse obtient 4 voix sur 8 votants
- II. Deltour " 3 " "
- III. Vandermersch I " "

II. Patrisse est donc désigné pour être présenté en seconde ligne.

Pour la désignation du candidat à présenter en troisième ligne, un autre scrutin donne les résultats suivants :

- I. Deltour obtient 6 voix sur 8 votants
- II. Thurotte " 2 " "

II. Deltour est désigné pour être présenté en troisième ligne.

La Commission examine ensuite les candidatures au poste de professeur de dessin du cours de quartier de Moulins-Lille.

Les candidatures présentées à l'étude sont celles de M.M. Suzanne Courtois, Marie Rose Dalmar, Jean Le Thierry d'Ennequin, Robert Marmontel, Jean Laurant, Henri Maton, Albert Serrure, Marius Suin.

Les titres placent en première ligne à l'unanimité M. Albert Serrure et en seconde ligne M. Jean Laurant.

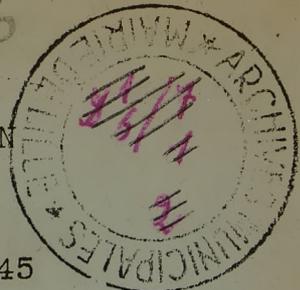
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 Heures.

L'Adjoint au Maire
Délégué aux Beaux-Arts
Président de la Commission,

A. PIERRARD.

Les Membres de la Commission
BAERT, DEQUENE, DEREGNAUCOURT,
DOBBELAERE, DUBUISSON, TRENTESAUX
DESRUMAUX.

AD6/236



COMMISSION DE SURVEILLANCE & D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS

Procès verbal de la réunion du 7 Décembre 1945

La séance est ouverte à 14 h.30 sous la présidence de M. PIERRARD, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : MM. BAERT, DEQUENE, DEREGNAUCOURT, DOBBELAERE, DUBUISSON, TRENTESAUX,

DESRULAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts.
BOSIER, Secrétaire id

M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture, assistait à la réunion, suppléant M. DEHAUDT, retenu pour raison de santé.

Excusés : M. le Recteur DUEZ, M. le Docteur LEFORT.

Lecture est faite du procès verbal de la réunion du 26 Septembre 1945, qui est adopté sans observation.

M. le Président invite le Directeur à exposer la situation de l'enseignement après les mesures prises à la dernière réunion.

Cours de Sculpture.

La nomination du professeur M. MORLAIX a été soumise à la ratification du Préfet et du Ministre.

Cours d'Arts Décoratifs.

M. DEBATTE rentré de captivité a repris ses fonctions le 1er Octobre, MM. MOLIERE et CORRIER ont cessé les leurs le 30 Septembre.

Cours de Métreurs.

Ce cours ouvert le 1er Octobre groupe 85 élèves. Il se fait le Vendredi de 18 à 20 Heures. Les élèves ont été invités à suivre également le cours de construction.

Cours de Construction.

Ce cours fait par M. LECROART s'est ouvert le 1er Octobre, M. LENGART ayant cessé ses fonctions le 30 Juin.

Cours de Fives.-

Le professeur M. COSTENOBLE, nommé à titre provisoire en Octobre 1944 doit être appelé prochainement sous les drapeaux. Pour le remplacer la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir un autre concours que celui fait le 25 Septembre dernier pour le cours de Moulins Lille et qu'il est possible de faire appel au candidat placé en seconde ligne M. LAURANT.

M. DUBUISSON suggère de muter M. SERRURE nommé en première ligne de la placer à Fives dont le cours est plus important et de placer M. LAURANT au nouveau cours de Moulins Lille.

Cours de Moulins Lille.-

L'installation prévue est presque terminée on peut envisager l'ouverture du cours dans un délai assez proche.

...

Professeurs retraités. Afin d'éviter les perturbations qui résulteraient d'un brusque changement dans l'enseignement du cours d'esthétique générale préparatoire, la Commission sur la proposition de M. BAERT, souhaite de garder Melle DUBUISSON le plus longtemps possible

L'enseignement donné par ce professeur ayant donné de bons résultats, il conviendrait, que le professeur éventuellement appelé à remplacer Melle DUBUISSON, soit initié à ses méthodes d'enseignement.

Pour cela il faudrait rechercher un professeur de dessin et d'art décoratif et le nommer à titre provisoire à un poste qui lui permettrait d'entrer en liaison pendant quelques temps avec Melle DUBUISSON. Ce poste pourrait être celui de M. CHAULEUR, professeur retraité de dessin d'après l'antique.

Le Directeur présentera à la prochaine réunion un projet de concours rédigé dans ce sens afin de le proposer à M. le Maire. Entre temps il recherchera des candidats.

Bibliothèque. Le bibliothécaire M. LEFEBVRE a donné sa démission le 30 Septembre. Une solution provisoire a dû être trouvée pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque dès la rentrée d'Octobre.

En accord avec M. le Secrétaire Général Adjoint de la Mairie, M. SERRURE, professeur de dessin du cours de Moulins Lille est employé deux heures par jour à la bibliothèque. Mais le cours de Moulins devant s'ouvrir prochainement il est urgent de nommer un bibliothécaire.

La Commission souhaite vivement qu'une solution rapide soit donnée à cette question. Le remplacement de M. LEFEBVRE commis aux écritures devrait pouvoir se faire en attendant le reclassement de cet emploi.

Administration. La Commission remercie M. l'Adjoint PIERRARD de la solution apportée sur son intervention au traitement mensuel des modèles. Le Directeur expose ensuite les propositions qui seront présentées par la Commission consultative de la révision des cadres, en ce qui concerne le personnel administratif de l'Ecole.

L'ouvrier imprimeur serait payé à l'heure année d'après un horaire établi par le Directeur et conformément à un barème fixé par le syndicat de l'imprimerie. La Commission approuve cette décision sous réserve que M. VILLERS, l'ouvrier imprimeur actuel, soit nommé puisqu'il donne entière satisfaction au professeur du cours de gravure.

Prenant connaissance des propositions qui seront présentées à l'Administration en ce qui concerne le concierge le bibliothécaire et le secrétaire la Commission souhaiterait que ces différents emplois soient étudiés de nouveau.

Elle comprend qu'il soit nécessaire de simplifier l'organisation administrative par la constitution de cadres, applicables à tous les services, la fonction confiée à chaque agent permettant de fixer son grade. Cette méthode, qui semble pouvoir s'appliquer avec avantage à la plupart des services municipaux, présente néanmoins quelques inconvénients pour un établissement aussi singulier qu'une école des Beaux-Arts.

En effet, le bon fonctionnement du Service de surveillance des entrées et sorties d'élèves, de l'accès des étrangers dans un établissement où il y a des modèles nus, ne peut être assuré par un concierge-chauffeur, tandis que dans n'importe quel autre bâtiment, le service de la porte et du chauffage peut être assuré par le même employé. Le concierge de l'Ecole doit être un surveillant. Il doit

connaître le nom de tous les élèves et le cours auquel ils appartiennent. Pour cela, il doit avoir accès aux cours et disposer des listes. La nature des fonctions des surveillants de l'Ecole des Beaux-Arts est reconnue d'ailleurs, par une échelle spéciale de traitement.

D'autre part, si on accorde au bibliothécaire le grade et le traitement de rédacteur, il faudrait que le recrutement soit étendu aux candidats étrangers aux services de l'Administration, puisque le poste nécessite des connaissances spéciales qui ne se trouvent pas facilement chez un fonctionnaire municipal. Le bibliothécaire devrait pouvoir se recruter comme un professeur, puisque lors de la création du poste, il devait être considéré comme tel.

M. DOBBELAERE fait remarquer d'ailleurs que le traitement de rédacteur est nettement insuffisant pour 45 heures hebdomadaires en raison des connaissances spéciales qu'il faut exiger du candidat.

En ce qui concerne le secrétariat commun à l'Ecole des Beaux-Arts et à l'Ecole Régionale d'Architecture, il faut considérer les modifications intervenues dans le travail après les mesures prises par les Directeurs de ces deux écoles pour assurer le contrôle effectif de l'assiduité et du travail de chaque élève dans les cours à présent obligatoires, suivant les différentes disciplines de ces deux établissements.

Les élèves sont plus nombreux qu'autrefois, chacun d'eux possède un carnet scolaire et une fiche individuelle sur laquelle sont notés les travaux et les examens qui se font maintenant très régulièrement. Cela constitue un travail permanent qui ne se faisait pas auparavant.

Le secrétariat est ouvert le soir jusque 19 heures, l'Ecole fonctionnant de 8 h à 20 heures.

Enfin, le secrétaire faisant fonctions de censeur contrôle les examens qui, pour l'Ecole Régionale d'Architecture, se font fréquemment le lundi, conformément aux directives de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Or, c'est le lundi après-midi que le personnel administratif de l'Ecole bénéficie de la demi-journée de congé hebdomadaire accordée le samedi au personnel municipal. Il n'est pas possible de fermer l'Ecole le samedi après-midi, en raison des cours qui sont réservés ce jour-là, aux élèves occupés pendant la semaine.

Dans toutes les Ecoles Régionales d'Architecture de France, il y en a huit, le secrétaire est celui de l'Ecole des Beaux-Arts. Il touche une indemnité de fonction et il est aidé par un commis aux écritures et une dactylo.

La Commission du personnel considère "qu'il est possible de résoudre cette question par une répartition judicieuse du travail entre les agents administratifs assurant le secrétariat de l'Ecole" (Lettre de M. le Secrétaire Général Adjoint en date du 20 Novembre 1945). Or, le secrétaire de l'Ecole est seul au secrétariat; l'unique agent qui, à l'Ecole, puisse actuellement le seconder dans les besognes subalternes est le concierge et il est question d'envoyer cet homme à la chaufferie.

En admettant que dans l'avenir, un bibliothécaire soit nommé l'ancienne méthode qui mélangeait les fonctions s'est révélée trop néfaste pour n'y revenir que dans des cas exceptionnels de maladie ou de vacances.

Pour ces raisons, la Commission souhaite vivement que les cadres rigides fixés par l'Administration soient adaptés aux fonctions particulières des agents de l'Ecole des Beaux-Arts et M. le Président demandera à la Commission du Personnel de bien vouloir les étudier de nouveau afin de donner à ces différentes questions une solution favorable.

Prix Doutrelon de Try.- Les quatre prix réservés pendant la guerre vont pouvoir être attribués cette année aux anciens élèves prisonniers, déportés, résistants ou évacués qui, ayant été régulièrement inscrits avant l'âge de 25 ans, n'ont pu participer jusqu'à présent au concours.

La limite d'âge sera portée à 36 ans, une lettre recommandée sera adressée à chaque candidat inscrit. Il sera donné connaissance du montant de chaque bourse. La publicité de ce concours sera faite dans la presse et à la Radio.

Le prix Doutrelon de Try 1946 sera attribué dans la section d'architecture, s'il y a des candidats et si le niveau des travaux est jugé suffisant.

Grand Prix de la Ville de Lille.- Le Grand Prix de la Ville de Lille doit être attribué dans le cours d'Arts décoratifs.

Nouvelle Ecole.- Le Directeur expose ensuite les difficultés qui résultent de l'étroitesse des locaux. M. le Président propose d'intervenir à la Commission du Plan et de demander avec M. DUBUISSON, l'appui de M. l'Adjoint ROUSSEAU, pour déterminer l'emplacement de la future école. Ce travail pourrait se faire en liaison avec les services de l'urbanisme avec lesquels M. DUBUISSON et les Directeurs des deux écoles peuvent entrer facilement en contact.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

L'Adjoint délégué aux Beaux-Arts,
PIERRARD.

Le Directeur
de l'Ecole des Beaux-Arts,
DESRUMAUX.

Commission des Beaux-Arts

Réunion du 26 Décembre 1945

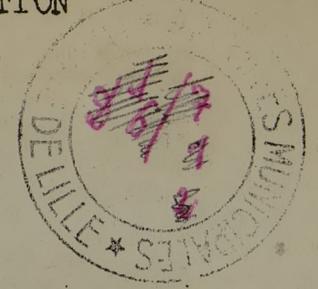
Pris acte.

Le 26 Décembre 1945.

VANDENHENDE.

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS.

AD6/236



=====
Procès-verbal de la réunion du 19 Février 1946

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de
M. PIERRARD Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : MM. BAERT, BORREWATER, DEREGNAUCOURT, DOBBELAERE
DUBUISSON

M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts
M. BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts

Excusés : MM. DEHAUDT, DEQUENE et TRENTESAUX

Absents : M. le Recteur DUEZ, M. le Docteur LEFORT

Avant d'étudier les questions portées à l'ordre du jour, les
Membres de la Commission se rendent dans l'atelier de sculpture
pour examiner les travaux des élèves en vue de l'attribution d'un
don anonyme de 5.000 Frs.

Le bénéficiaire, Henri COTRO modifiera une esquisse qui sera
remise à la donatrice.

Celle-ci ayant fait parvenir récemment un nouveau don de même
importance pour un autre atelier et en promettant d'autres pour l'a-
venir, M. le Directeur ira personnellement la remercier au nom de
la Commission.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. BORREWATER qui siège
de nouveau à la Commission de surveillance et d'administration de
l'Ecole.

Il rappelle les éminents services rendus pendant la guerre par
M. BORREWATER qui a assuré bénévolement le secrétariat de l'Ecole
pendant plus de six mois, lorsque le Censeur a été mobilisé.

M. BORREWATER remercie et assure la Commission de son entier
dévouement à l'Ecole.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 7 Décembre
1945 qui est adopté sans observation.

M. BAERT remarque que la rédaction de ce procès-verbal exprime
parfaitement le point de vue de la Commission en ce qui concerne
l'administration de l'Ecole.

COURS DE SCULPTURE. La nomination de M. MORLAIX au poste de
professeur du cours de sculpture a été agréée par le Ministère. Le
nouveau titulaire entrera en fonctions le 1er Mars 1946.

M. BLAISE cessera les siennes le 28 Février 1946

PROFESSEURS RETRAITES. En raison de la nouvelle réglementation rela-
tive au recul probable de l'âge de la retraite des fonctionnaires,
la Commission estime qu'il y a lieu d'en connaître les modalités
avant de prendre des dispositions pour remplacer les professeurs
retraités maintenus en activité.

Le Directeur qui a pressenti des candidats éventuels aux postes
à pourvoir pourra continuer ses recherches.

en Peinture : MM. BAERT et TRENTESAUX, Membres de la Commission

MM. HALLEZ & MAUROIS, Membres étrangers à l'Ecole
M. BERMYN suppléant.

en Décoration: MM. DOBBELAERE et DUBUISSON, Membres de la Commission

MM. BORREWATER fils et THIBAUX, Membres étrangers à
M. SIMONS, suppléant. l'Ecole

M. LESAFFRE, Président de l'Association des Anciens Elèves siégera dans chacun de ces jurys, conformément au règlement de cette dotation.

La Commission reporte à la prochaine séance, le choix des programmes pour les différentes sections.

M. le Président espère pouvoir mettre à la disposition de chaque lauréat, un permis de circulation en chemin de fer valable pour toute la France.

La Commission remercie vivement M. le Président de cette proposition et souhaite en voir profiter les élèves.

GRAND PRIX DE LA VILLE DE LILLE.

Ce prix sera attribué cette année dans la section d'Arts Décoratifs.

La Commission souhaiterait que le prix soit porté de 6.000 à 12.000 Frs, mais elle craint d'alourdir le budget des dépenses diverses de l'Ecole et de ne pouvoir, dans les années futures, maintenir le Prix à ce nouveau montant.

L'augmentation du montant du Prix nécessitant d'ailleurs une modification du règlement, M. le Président étudiera cette question avec M. l'Adjoint aux Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

La Commission se rend ensuite à l'Ecole Buffon pour visiter le nouveau cours de dessin du quartier de Moulins Lille. Très satisfaits de l'installation, les Membres de la Commission prient M. le Président de transmettre leurs remerciements et leurs félicitations à M. le Maire de Lille pour cette réalisation qui apportera certainement un notable perfectionnement dans l'enseignement artistique donné dans les annexes de l'Ecole des Beaux-Arts.

En cette circonstance, ils expriment le voeu que le mobilier de l'Ecole des Beaux-Arts soit progressivement rénové.

L'Adjoint au Maire
Délégué aux Beaux-Arts,

signé: PIERRARD

Le Directeur
de l'Ecole des Beaux-Arts

signé: DESRUMAUX

Commission des Beaux-Arts

Réunion du 26 Mars 1946

Adopté

signé: VANDENHENDE.

AD6/236
MAY 1946
MAY 1946

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS

Procès-verbal de la réunion du 11 Avril 1946

La séance est ouverte à 16 H.30 sous la présidence de M. le Docteur Simonot, Adjoint délégué par in érim aux Beaux-Arts.

Etaient présents: M.M. Baert, Borrewater, Dobbelaere, Dubuisson, Trentesaux, Desrumaux, Directeur de l'Ecole, Bosier, Secrétaire.

Excusés: M.M. Dehaut, Dequêne, Derognaucourt, Docteur Lefort.

Absent: M. le Doyen Duez.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 19 Février 1946 qui est adopté sans observation.

BIBLIOTHEQUE ET COURS DE MOULINS-LILLE.

Un commis principal a été mis à la disposition de l'Ecole pour assurer le service de la bibliothèque; cet agent n'ayant pas les connaissances requises, la Commission estime que la présence de M. Serrure reste nécessaire deux heures par jour à la bibliothèque. A grands regrets, elle décide donc de reporter l'ouverture du cours de Moullins-Lille à une date ultérieure.

PRIX DOUTRELON DE TRY.

Les candidats ayant été convoqués fin Avril et au début de Mai pour exécuter une première esquisse en loge, la Commission arrête les programmes du concours de chaque section.

DONS.

M. le Directeur informe la Commission qu'un nouveau don anonyme de 4.000 frs a été fait à l'école.

Une somme de 9.000 frs est actuellement disponible pour aider des élèves de situation modeste.

Les attributions pourront être faites à l'occasion des examens du 2ème trimestre.

FOUR ELECTRIQUE.

Le Directeur expose les raisons qui motiveraient l'installation d'un four électrique dans l'atelier de sculpture. M. le Président répondant au vœu de la Commission, propose de faire lui-même la demande de crédits nécessaires et promet de l'appuyer par un rapport détaillé.

DISTRIBUTION DES RECOMPENSES.

Le Conseil des professeurs a présenté un projet d'attribution de récompenses qui permettrait de sanctionner les études de chaque élève.

Des valeurs seraient attribuées à la fin de chaque trimestre sur présentation d'un dossier complet de travaux exécutés dans chacun des cours complémentaires.

En ce qui concerne l'attribution des médailles, la Commission, qui approuve l'initiative des professeurs, accepte volontiers leur proposition sous réserve toutefois d'y voir apporter une clause restrictive en ce qui concerne la médaille d'or, car il convient de donner une très grande valeur à la plus haute récompense de l'Ecole.

Après modifications, le texte suivant est adopté :

Une médaille de bronze peut être accordée dans chaque section à partir de la 2ème année d'études, à la meilleure moyenne de l'ensemble de tous les cours obligatoires.

Une médaille d'argent peut être accordée à partir du 3ème degré, dans chacune des sections spécialisées: Architecture, Sculpture, Peinture, Arts Décoratifs, Gravure, à la meilleure moyenne dans tous les cours obligatoires, en tenant compte d'un coefficient très supérieur pour les travaux de compositions du cours principal.

Sur mérites exceptionnels, une médaille d'or peut être attribuée dans chacune des quatre sections supérieures, à l'élève du 1er degré qui, ayant obtenu toutes ses valeurs et deux médailles dont au moins une en argent, a obtenu dans le cours principal une moyenne de 17 à 20 points. Il devra, en outre, avoir présenté en fin d'année un travail de composition important et personnel.

MISSIONS A PARIS

Pour l'installation de son cours de gravure, M. Bocquet, professeur, devrait visiter les ateliers de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et ceux de l'Ecole Etienne. Il devra également faire des achats.

D'autre part, il y aurait intérêt à ce que Mlle Dubuisson, professeur des cours d'esthétique générale préparatoire, puisse prendre contact avec les autres écoles et se rendre compte des travaux qui y sont faits. Elle en aurait l'occasion en se rendant à Paris et en visitant les expositions qui se font actuellement.

La Commission décide d'envoyer ces deux professeurs en mission de 3 jours à Paris.

COURS DE WAZEMMES.

Une exposition des travaux d'élèves aura lieu du 5 au 12 Mai. Des invitations seront adressées aux Membres de la Commission. Une note paraîtra dans la presse à ce sujet.

EXAMENS.

Les Membres de la Commission sont invités à assister au Jury qui le samedi 13 Avril à 14 H.30 examinera les travaux exécutés pendant le 2ème trimestre.

MONUMENT AUX MORTS ET GRANDS PRIX DE ROME.

La Commission décide de faire graver sur le Monument aux Morts de l'Ecole la date de la guerre 1939-1945. En même temps, elle propose que la liste des Grands Prix de Rome Lillois soit mise à jour et exposée à nouveau dans les galeries de l'Ecole.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 H.45.

Pour l'Adjoint délégué aux
Beaux-Arts,
en remplacement
Le D^r P. Simonot,
Adjoint à l'Hygiène.
SIMONOT.

Le Directeur de l'Ecole
des Beaux-Arts
DESRUMAUX.

el M. le Secrétaire

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION DE
L'ECOLE DES BEAUX-ARTS



Procès-verbal de la réunion du 5 Octobre 1946.

La séance est ouverte à 14 H 30 sous la présidence de M. PIERRARD, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts .

Etaient présents: M.M. BAERT, BORREWATER, DEREGNAUCOURT, DUEZ, DUBUISSON, TRENTESNAUX.
M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts.
M. ROSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts.

Excusés : M.M. DEHAUDT, DEQUENE, Docteur LEFORT

Absent : M. DOBBELAERE .

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 11 Avril 1946 qui est adopté sans observation.

1°- FOUR ELECTRIQUE - L'Office professionnel l'"Art et Création" ayant remis à M. DESRUMAUX, une somme de 25.000 francs pour faciliter l'installation d'un four, l'Administration Municipale a voté un crédit de 75.000 francs pour la commande de cet appareil. La somme de 25.000 Francs sera admise en recettes, de sorte que le service des Finances de la Ville ne dépensera effectivement que 50.000 francs. Les établissements DELIOT doivent fournir le four dans le courant de Novembre. Le service des travaux devant se charger du branchement et du raccordement de l'appareil, M. le Président demandera à ce service de faire en sorte que l'appareil puisse fonctionner dès son arrivée .

2°- DISTRIBUTION DES PRIX .- Conformément à la décision de M. le Maire, le Grand Prix de la Ville de Lille, sera porté l'an prochain à 12.000 francs et cette somme prévue au budget.

Sur proposition de M. DUBUISSON, le prix DOUTRELON DE TRY, sera attribué tous les deux ans, cela permettra de le porter à 7100 francs.

En 1947, on attribuera au cours de Sculpture, le prix réservé pendant la guerre et qui n'a pu être donné cette année .

Les membres de la Commission s'efforceront d'aider la Direction en recherchant des mécènes qui, par des dons, augmenteront l'an prochain, les récompenses accordées par l'Ecole. A ce propos, on demandera à M. le Maire de Lille de modifier l'arrêté concernant les prix offerts à l'Ecole par des groupements ou des particuliers, l'additif suivant étant proposé :

Article I.-

1°- Les travaux exécutés en concours, devront rester pendant un an à l'Ecole, comme tous les autres travaux des élèves .

2°- Pour éviter toutes contestations avec les organismes qui protègent les professions artistiques, le montant des prix offerts pour les travaux du concours ou ceux qui pourraient être demandés aux élèves à la suite du concours, devront être payés suivant les tarifs en vigueur et conformément aux usages de la profession.

....

3°- L'Administration dégage toute responsabilité en cas de contestation pouvant survenir à la suite de marché passé entre les élèves et les donateurs.

4°- Le montant du prix doit être déposé au secrétariat de l'Ecole huit jours avant la publication du concours .

PRIX DE ROME .-

La Commission décide de recevoir à l'Ecole, Monsieur Gaston WATKIN, Grand Prix de Rome de Sculpture en 1946, lorsqu'il viendra à Lille. M.le Président en informera M.le Maire qui, si cela est possible, inviterait M.Gaston WATKIN à la Mairie.

A cette occasion, la Commission souhaitant que la plaque de marbre où sont gravés les noms des lauréats lillois des Grands Prix de Rome soit mise à jour, M.le Président demandera ce travail au service des travaux .

RENTREE DES CLASSES .-

La publicité faite avant les vacances a valu plus de 160 inscriptions nouvelles sans compter celles des cours de quartiers.

Le cours de Wazemmes a été agrandi et pourvu d'une salle de conférences. Des élèves préparant le professorat de dessin y feront des causeries sur l'histoire de l'art et les techniques des arts décoratifs en attendant qu'il soit possible de trouver des conférenciers parmi les étudiants des facultés.

Le cours de Moulines-Lille a été ouvert le 1er Octobre. Sur la proposition de M.le Président, ce cours sera inauguré le Mardi 22 Octobre à 18 heures, en présence des membres de la Commission.

M.le Président propose, en outre, de rechercher dans le quartier des Bois-Blancs un local qui permettrait d'ouvrir un quatrième cours de dessin élémentaire. Il fera, à cet effet, une démarche auprès de M. l'Adjoint COQUART .

COURS DE METRE .-

Ces cours doublés depuis la rentrée connaissent une telle affluence d'auditeurs que les locaux ne peuvent les contenir.

M.le Président propose de rechercher un local, en dehors de l'Ecole.

BIBLIOTHEQUE .-

Le reclassement des ouvrages est terminé, le catalogue et les fichiers des livres seront achevés dans quelques mois. Des installations nouvelles facilitent le classement des documents. Toutefois, il reste à prévoir d'importantes dépenses pour la reliure ainsi que pour l'achat de fiches métalliques et de cartons.

M.DUEZ, propose de demander à l'Institut Diderot de relier les revues .

GALERIE DES MOULAGES.

Le catalogue illustré est en voie d'achèvement. M. BORREWATER recherchera un mouleur qualifié pour terminer la restauration des grands moulages.

DEMISSIONS DE PROFESSEURS.

M. MAUROIS, professeur d'histoire de l'Art, retenu par ses obligations de Conservateur des Musées a dû renoncer à son enseignement. La Commission regrette ce départ, M. MAUROIS ayant contribué dans une large mesure, au relèvement de la culture générale de nos élèves. Elle approuve la nomination de M. GAILLARD, Professeur à la Faculté des Lettres et à l'Ecole Régionale d'Architecture.

Pour raison de santé, M. LECROART a dû suspendre son enseignement de la Construction, l'intérim sera assuré par M. MERVEILLE.

M. SERRURE, professeur du cours de dessin de Moulines-Lille, absorbé par l'Ecole des Beaux-Arts de Roubaix, a donné sa démission le 1er Octobre. M. COSTENOBLE assurera l'intérim en attendant une décision à ce sujet.

PROFESSEURS RETRAITES MAINTENUS EN ACTIVITE.

Les critiques formulées lors des opérations du jury et le rapport de l'Inspecteur posent à nouveau de façon pressante, la question du remplacement de ces professeurs.

En raison de la difficulté du recrutement de jeunes professeurs qualifiés, il conviendrait de leur proposer une situation les attachant à l'Ecole; d'une manière stable, c'est-à-dire un traitement complet avec tous les avantages que cela comporte pour 16 ou 20 heures de cours hebdomadaires, suivant la catégorie.

Il importe donc de reconsidérer le cadre de notre enseignement avant de mettre au concours les postes vacants ou susceptibles de le devenir à bref délai.

Une proposition est faite dans ce sens. Elle sera envoyée à chacun des membres de la Commission afin de leur permettre d'apporter leurs suggestions à la prochaine réunion.

NOUVELLE ECOLE.

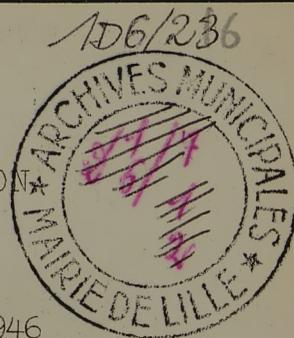
L'étroitesse des locaux mis à la disposition de l'Ecole des Beaux-Arts et de l'Ecole Régionale d'Architecture, pose cette année avec plus d'acuité encore la question de la future Ecole. M. le Président propose d'alerter la Commission du Plan, afin que l'emplacement du nouveau bâtiment soit précisé et que la construction puisse être prévue avec celle des édifices à bâtir d'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

L'Adjoint au Maire
Délégué aux Beaux-Arts,
signé : A. PIERRARD.

Le Directeur
de l'Ecole des Beaux-Arts,
signé : P.P. DESRUMAUX.

COMMISSION de SURVEILLANCE et d'ADMINISTRATION
de l'ECOLE des BEAUX-ARTS



Procès-Verbal de la Réunion du 26 Novembre 1946

La séance est ouverte sous la présidence de M. BAERT, remplaçant M. PIERRARD, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts, retenu par d'autres obligations.

Etaient présents : M.M. BORREWATER, DOBBELAERE, DUBUISSON
M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts
M. BOSIER, Secrétaire " "

Excusés : M.M. DUEZ, DEHAUDT, DEQUENE, TRENTESAUX.

Absents : M.M. DEREGNAUCOURT, Docteur LEFORT.

Le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 1946, n'étant pas encore parvenu, lecture en sera donnée à la prochaine séance.

RECEPTION de M. WATKIN -

M. WATKIN, 1er Grand Prix de Rome de Sculpture 1946, étant de passage à Lille, le 27 Novembre, une réception a été prévue ce jour-là. Seuls, M.M. les Membres du Conseil d'Administration, les représentants de l'Association Amicale des Anciens Elèves, le Président des Artistes Lillois, les Professeurs et les Elèves y seront invités.

M. WATKIN doit être reçu le matin à l'Hôtel de Ville. La médaille de vermeil lui sera offerte par la Municipalité.

TITULARISATION des PROFESSEURS -

La Commission enregistre avec satisfaction la nomination définitive des professeurs : MM. BOQUET, COSTENOBLE, DESREUX, LECROART et LEMOINE.

Elle a examiné avec la plus grande attention le cas de Monsieur DEBATTE. L'appréciation de M. le Ministre lui a paru très sévère, étant donné les résultats obtenus en 1945-1946 par ce professeur.

Cependant, désirant améliorer le plus possible l'enseignement dans le cours d'Arts Décoratifs, elle ne s'oppose pas à ce qu'un professeur extrêmement qualifié soit recherché par voie de concours, mais au préalable, elle souhaite que les droits de M. DEBATTE soient respectés et qu'une légitime compensation lui soit accordée.

Elle propose donc à M. le Maire de Lille :

1° - de nommer à partir du 1er Octobre 1947, M. DEBATTE, professeur titulaire du cours d'Esthétique générale préparatoire et du cours de dessin d'après l'ornement, en remplacement de Mlle DUBUISSON, professeur retraitée, maintenue en activité et dont le départ est

demandé dans le dernier rapport de M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Artistique.

2°- d'ouvrir un concours pour le recrutement d'un professeur très qualifié d'Arts Décoratifs et à cet effet, de faire connaître au Ministère la vacance du poste, afin que le concours puisse être ouvert après le délai réglementaire de quatre mois.

M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Artistique ayant exigé du professeur actuel un certificat d'aptitude à l'enseignement de la composition décorative, il paraît normal de demander ce titre aux futurs candidats. Le programme du concours fera l'objet d'une prochaine réunion.

ORGANISATION de L'ENSEIGNEMENT -

La Commission approuve le rapport présenté par le Directeur, conformément aux décisions prises à la réunion du 5 octobre 1946.

- 1°- maintien du groupement des cours d'Esthétique générale et de dessin d'après l'ornement sous la direction d'un même professeur.
- 2°- groupement des cours de dessin des quartiers de Fives et de Moulins-Lille,
- 3°- groupement du futur cours de dessin du quartier des Bois-Blancs avec celui du quartier de Wazemmes,
- 4°- déclaration de vacance du poste de professeur de dessin d'après l'antique. Un concours pourra être ouvert pour cet emploi, en même temps que celui à ouvrir pour le poste de professeur du cours d'Arts Décoratifs, étudié d'autre part.

Pour répondre aux exigences nouvelles et parer aux difficultés créées par l'exiguïté des locaux, le cours du soir pourrait se faire de 14 à 16 heures avec un programme d'enseignement légèrement modifié et comportant notamment la préparation au certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin.

En conséquence, il serait bon, dans la mesure du possible, d'exiger des candidats un certificat d'aptitude.

CONGE du LUNDI -

Pour répondre à différentes demandes tendant à donner congé aux élèves le samedi au lieu du lundi, une enquête sera faite dans chaque cours. Les résultats de cette enquête seront étudiés à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS

AD6/286



Procès-verbal de la réunion du 15 Février 1947

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole, remplaçant M. PIERRARD, Député du Nord, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts, retenu par d'autres obligations.

Etaient présents: M.M. BAERT, BORREWATER, DEQUENE, DEREGNAUCOURT DOBBELAERE, DUBUISSON, TRENTESAUX.

M. BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts.

Excusés : M.M. DUEZ, Docteur LEFORT.

Lecture est faite des procès-verbaux des réunions des 6 Octobre et 26 Novembre 1946, qui sont adoptés sans observation.

Le Directeur informe la Commission de la suite donnée à diverses questions traitées aux deux séances précédentes:

1°- Le service des travaux de la Ville a promis la livraison très prochaine du four électrique.

2°- La modification de l'arrêté de M. le Maire de Lille, relatif à l'acceptation de prix offerts par des groupements ou des particuliers, demandée par la Commission, n'a pas encore été faite.

La Commission souhaite que cette modification intervienne au plus tôt, pour permettre aux élèves de bénéficier des prix qui pourraient leur être offerts, à la suite de concours.

3°- La reliure des revues de la bibliothèque ne pourra être assurée par les élèves de l'Institut Diderot, le Directeur de cet Etablissement ne pouvant se procurer les matières nécessaires à ce travail.

Il sera donc fait appel à un relieur qualifié.

4°- A la suite du référendum organisé pour le choix du jour de congé, la Commission décide que celui-ci sera maintenu le Lundi.

NOMINATIONS DE PROFESSEURS

Lecture est donnée d'une lettre envoyée par M. le Maire de Lille à M. le Préfet du Nord, demandant de sauvegarder les droits de M. DEBATTE, en le titularisant à dater du 1er Octobre 1947, dans les postes de professeur des cours d'Esthétique générale et de dessin d'après l'ornement, en remplacement de Melle DUBUISSON, atteinte par la limite d'âge.

Il est ensuite procédé à l'étude des conditions des concours, pour les postes de professeur du cours d'Arts décoratifs et du cours de dessin d'après l'antique et l'ornement.

Les projets suivants seront soumis à M. le Maire :

.../

ARTS DECORATIFS :

Article 1 - Un concours est ouvert à l'Ecole des Beaux-Arts de notre ville pour la nomination d'un professeur pour le cours supérieur d'Arts Décoratifs.

Il comprend:

- 1°) un concours sur titres (coefficient 1)
- 2°) un concours sur oeuvres, consistant en la présentation d'oeuvres personnelles, conçues et exécutées ou photographiées, (coefficient 3)
- 3°) une épreuve pratique en 16 heures, consistant en une étude de décoration d'intérieur ou d'un sujet d'arts décoratifs (coefficient 3)
- 4°) une épreuve de correction de travaux d'élèves (coefficient 4)
- 5°) une épreuve orale d'histoire de l'art et du meuble (coefficient 1)

Article 2 - Les candidats devront être âgés de 25 ans au moins et de 45 ans au plus et libérés du service militaire. Ils devront produire: 1° un extrait de leur acte de naissance, 2° une pièce justifiant de leur nationalité française, 3° un extrait de leur casier judiciaire, 4° un certificat de résidence, 5° des copies certifiées conformes de leurs titres et références de toute nature.

Article 3 - Les candidats âgés de plus de trente ans ne seront nommés que pour une période correspondante au nombre d'années qui les sépareront au jour de leur entrée en fonctions du moment où ils atteindront soixante ans d'âge.

Article 4 - Les candidatures et pièces annexées devront être déposées au Secrétariat Général de la Mairie, Service du Personnel, avant le 15 Mai 1947. Les candidats seront convoqués dans la première quinzaine de Juin, pour le concours.

Article 5 - Le professeur désigné au terme du concours, prendra possession de son emploi, le 1er Octobre mil neuf cent quarante sept.

Article 6 - Le professeur sera nommé à titre provisoire, il ne pourra être titularisé qu'après un délai d'un an.

Article 7 - L'emploi comporte 16 heures de cours hebdomadaires de 1ère catégorie, réparties sur 5 jours, du mardi au samedi. Le traitement est celui de l'échelle 15 A, soit 74.000 francs en 6ème classe et 135.000 francs en 1ère classe, plus majorations et indemnités.

Le candidat s'engagera à résider à Lille ou dans la banlieue lilloise.

Article 8 - Les candidats se mettront en rapport avec la Direction de l'Ecole des Beaux Arts, pour tous renseignements complémentaires.

Article 9 - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DESSIN D'APRES L'ORNEMENT ET L'ANTIQUÉ

Article 1 - Un concours est ouvert à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, pour la nomination d'un professeur de dessin d'après l'ornement et l'antique. L'enseignement comportera des éléments d'anatomie.

Le professeur sera éventuellement chargé de la préparation au certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin.

Les épreuves comprennent:

- 1°) un concours sur titres (coefficient 1)
- 2°) un concours sur oeuvres personnelles exécutées ou photographiées (coefficient 3)
- 3°) une épreuve dessinée d'après l'antique en 8 heures (coefficient 3)

4°) une épreuve de correction de travaux d'élèves et une épreuve sur la connaissance des modèles (coefficient 4)

Article 2 - Les candidats devront être âgés de 25 ans au moins et de 45 ans au plus et libérés du service militaire. Ils devront produire: 1° un extrait de leur acte de naissance, 2° une pièce justifiant de leur nationalité française, 3° un extrait de leur casier judiciaire, 4° un certificat de résidence, 5° des copies certifiées conformes de leurs titres et références de toute nature.

Article 3 - Les candidats âgés de plus de trente ans, ne seront nommés que pour une période correspondante au nombre d'années qui les sépareront au jour de leur entrée en fonctions, du moment où ils atteindront soixante ans d'âge.

Article 4 - Les candidatures et pièces annexées devront être déposées au Secrétariat Général de la Mairie, Service du Personnel, avant le 15 Mai 1947. Les candidats seront convoqués dans la première quinzaine de Juin, pour le concours.

Article 5 - Le professeur désigné au terme du concours, prendra possession de son emploi, le 1er Octobre mil neuf cent quarante sept.

Article 6 - Le professeur sera nommé à titre provisoire, il ne pourra être titularisé qu'après un délai d'un an.

Article 7 - L'emploi comporte 10 heures de cours hebdomadaires de 2ème catégorie, réparties sur 5 jours, du mardi au samedi. Le traitement de la 2è catégorie est de 50% de l'échelle I4 C, soit 36.000 francs en 6è classe et 63.000 francs en 1ère classe, plus majorations et indemnités.

Le candidat s'engagera à résider à Lille ou dans la banlieue lilloise.

Dans le cas où le candidat serait déjà titulaire d'un poste avec traitement complet, il serait rétribué d'après le tarif des heures supplémentaires, c'est-à-dire, 10 heures à 4.500 francs, soit 45.000 francs plus majorations, mais il n'y aurait pas d'avancement de classe, ni de versements pour constitution de retraite.

Article 8 - Les candidats se mettront en rapport avec la Direction de l'Ecole des Beaux-Arts, pour tous renseignements complémentaires.

Article 9 - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le programme et le jury du concours seront déterminés à la prochaine séance.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Le nombre des élèves étant en constante augmentation, M. BAERT propose la rédaction d'un rapport tendant à obtenir un mobilier suffisant et des aménagements nécessités par le développement de l'enseignement, particulièrement celui de l'architecture.

DON ANONYME

Le Directeur informe la Commission qu'il a reçu du même donateur que l'année dernière, une somme de 5.000 francs, pour aider dans leurs études, les élèves de situation modeste.

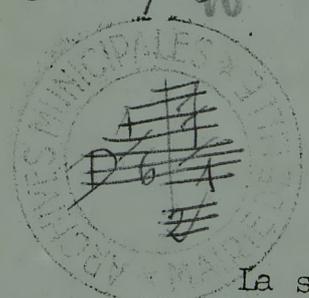
Il est chargé par la Commission d'exprimer à ce généreux mécène, ses plus vifs remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

L'Adjoint au Maire de Lille
Délégué aux Beaux-Arts
PIERRARD.

Le Directeur
de l'Ecole des Beaux-Arts
DESNUMAUX.

AD6/236
M. Langlois



COMMISSION de SURVEILLANCE et d'ADMINISTRATION
de L'ECOLE des BEAUX-ARTS

Procès-verbal de la Réunion du 2 Juin 1947

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole, remplaçant M. PIERRARD, Député du Nord, Adjoint délégué aux Beaux-Arts, retenu par d'autres obligations.

Etaient présents : M.M. BAERT, BORREWATER, DOBBELAERE, DUBUISSON, DUEZ, TRENTESAUX.
BOSIER, Secrétaire de l'Ecole.

Excusés : M.M. DEQUENE et DEREGNAUCOURT.

Absent : M. le Docteur LEFORT.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 15 Février 1947, qui est adopté sans observation.

I - CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS -

La Commission fixe la date des épreuves :

Mardi 15 Juillet de 8 h. à 12 h. et de I4 h. à 18 h.	Epreuve de dessin
Mercredi 16 Juillet et Jeudi 17 Juillet de 8h. à 12h. et de I4h. à 18h.	Epreuve d'Arts Décoratifs
Vendredi 18 Juillet à I4h.30	Epreuve d'Histoire de l'Art Connaissance des modèles Correction de travaux d'élèves.

Après la dernière épreuve, la Commission désignera les candidats à proposer à M. le Maire de Lille.

La Commission fixe le programme de l'épreuve d'Arts Décoratifs. Trois questions sont choisies, elles seront tirées au sort par les candidats, le matin de l'épreuve.

II - DEMANDE DE CREDIT POUR LA BIBLIOTHEQUE -

L'impression du catalogue coûtera	95.000 francs
La reliure de 720 ouvrages et la réparation de 20 autres	260.000 "
L'achat de 500 cartons pour documents	75.000 "

Total	430.000 francs
=====	

Le budget de dépenses diverses de l'Ecole des Beaux-Arts peut subvenir pour 50.000 frs, celui de l'Ecole Régionale d'Architecture pour 25.000 francs.

Le même effort pourra être fait l'an prochain, on trouvera ainsi, 150.000 francs, il manquera encore 230.000 francs.

La Commission propose de demander un crédit exceptionnel de 200.000 francs, pour imprimer le catalogue et faire pendant les grandes vacances, les travaux les plus urgents.

III - COMPOSITION DES JURYS DE FIN D'ANNEE -

Sont proposés :

ARTS DECORATIFS - PUBLICITE - GRAVURE -

MM. DUBUISSON, DOBBELAERE, DEQUENE: Membres de la Commission d'Administration et de Surveillance
MM. Lucien BORREWATER, SIMONS, SYNAEVE, HAYEM, LE CALLENEC.

ARCHITECTURE

M. BAERT, DEREGNAUCOURT, DUBUISSON, Membres de la Commission d'Administration et de Surveillance.
MM. SECQ, FAVIER, CLEMENT, LESAFFRE.

PEINTURE- DESSIN d'APRES L'ANTIQUÉ et MODELE VIVANT

MM. DEQUENE, TRENTESAUX, Membres de la Commission d'Administration et de Surveillance.
MM. DEGRAEVE, SIMONS, MAUROIS.

ESTHETIQUE GENERALE -DESSIN d'APRES L'ORNEMENT

MM. DUBUISSON, BORREWATER, DOBBELAERE, Membres de la Commission d'Administration et de Surveillance.
MM. Lucien BORREWATER, MAUROIS, SYNAEVE, LESAFFRE.

SCULPTURE (Prix Doutrélon de Try) MODELAGE, SCULPTURE PRATIQUE

M. BORREWATER, BAERT, DUBUISSON, Membres de la Commission d'Administration et de Surveillance.
MM. BOTTIAUX, COIN, LEMAIRE, THIBAUT.

IV - COURS DE MODELAGE -

Quatre heures supplémentaires à accorder à M. DECARPENTRIE, pour la préparation de la céramique.

L'installation d'un four électrique a permis de faire les premiers essais de terre cuite et de céramique. Dès la rentrée d'Octobre, il sera possible de développer cette technique. Comme les travaux exécutés en terre par les élèves doivent être moulés et estampés, que certains objets doivent être tournés, il faut prévoir de nombreuses

manipulations auxquelles les élèves devront s'adapter. Il ne paraît pas possible d'enseigner les diverses techniques pendant les heures normales de modelage sans retarder considérablement les travaux de composition dont le programme sera tracé par M. MORLAIX, professeur du cours supérieur de sculpture et de céramique.

Il est donc proposé de charger M. DECARPENTRIE, professeur de modelage, de l'enseignement du moulage et de l'estampage et à cet effet, de lui donner quatre heures supplémentaires de cours par semaine.

Au besoin, M. DECARPENTRIE pourrait exécuter lui-même, les travaux délicats afin de nous éviter d'avoir recours à une main-d'œuvre étrangère onéreuse pour l'Ecole.

L'horaire de M. DECARPENTRIE, Professeur de 2^o catégorie, serait porté de 14 à 18 heures.

Il continuerait à assurer le cours de modelage, les Jeudi et Samedi matin 6 heures
les cours du soir 8 "

Il assurerait en plus, le Mardi
de 14h. à 18h. les travaux nécessaires à la cuisson de la
céramique 4 heures

Au total 18 heures

V - TRAVAUX -

Une étude a été faite en accord avec M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture et un rapport a été remis à M. FAUVET, Directeur du Service des Travaux Municipaux, sur tous les aménagements et agrandissements nécessaires, fourniture de mobilier, etc..

Pour appuyer cette demande, un rapport sur l'activité et le développement de l'Ecole qui avait été demandé à la dernière réunion et qui, dans l'intervalle avait été demandé également par M. LAPRADE, Inspecteur Général de l'Enseignement Artistique, a été remis à M. FAUVET, pour appuyer sa demande de crédits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.30.



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION
D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS
en date du 17 Juillet 1947

Concours ouverts par arrêtés de M. le Maire de Lille en date du
II Avril 1947, pour la nomination de professeurs

Etaient présents : MM. BORREWATER, DEQUENE, DOBBELAERE, DUBUISSON,
DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts
BOSIER, secrétaire.

Excusés : MM. BAERT, DEREGNAUCOURT, DUEZ, TRENTESAUX.

M. MAUROIS, Conservateur des Musées Nationaux assistait à la
séance pour l'examen d'histoire de l'Art.

En l'absence de M. PIERRARD, adjoint délégué aux Beaux-Arts,
M. DESRUMAUX, préside la séance qui est ouverte à 14 h 45. Il donne
lecture d'une lettre de M. LAPRADE, Inspecteur Général de l'Enseignement
Artistique.

Celui-ci s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, étant
retenu à Paris. Il expose les récents succès obtenus par les élèves du
candidat BETREMIEUX ; il propose de donner une impulsion plus grande à
l'enseignement de l'art appliqué en dédoublant le cours et dans l'hypo-
thèse d'un concours favorable.

- 1° - de donner à M. DEBATTE, le cour d'esthétique générale préparatoire
le cours d'ameublement 4 h /12 h
- 2° - de donner à M. BETREMIEUX le cours supérieur d'arts décoratifs 16 h
- 3° - de donner à Melle DUBUISSON, atteinte par la limite d'âge un cours
de dessin pour débutants 4 h et un cours de quartier 4 h

La commission accueille favorablement la proposition de dédou-
blement qui paraît réalisable dans le cadre administratif, sauf l'aug-
mentation du nombre d'heures de cours dans les quartiers.

Il paraît possible, en effet, de donner une partie de l'ensei-
gnement d'art décoratif : décoration plane par exemple, dans le cours
d'esthétique générale préatoire, qui dispose de 20 heures dont 12 peu-
vent être réservées à la composition décorative et 8 au dessin d'après
nature.

Les dispositions prises sur la demande de M. le Directeur de
l'Enseignement et de la Production artistiques en date du 7/10/1946 et
qui ont placé M. DEBATTE, dans le cours préparatoire à la date du 1er
Octobre prochain, n'entravent nullement ce projet, mais avant de se
prononcer sur la répartition des attributions, proposée par M. LAPRADE,
la commission passe à l'étude des candidatures.

I - COURS d'ARTS DECORATIFS :

Candidats : MM. BETREMIEUX, DEBATTE, OUTTIER, SQUEDIN, ont déposé un
dossier complet dans les délais prescrits. M. DUMORTIER
a déposé un dossier complet le 22 Juin.

Après examen des dossiers, le jury retient ces cinq candida-
tures.

.....

Concours :

- 1° - sur titres (coefficient 1)
- 2° - sur travaux personnels (coefficient 2)
- 3° - sur épreuve d'art décoratif (coefficient 3)

Le sujet tiré au sort parmi trois questions est l'aménagement d'un restaurant dans une hostellerie des Flandres.

Le jury doit se prononcer :

- a) sur le respect du programme
 - b) sur la présentation
 - c) sur la conception du mobilier
 - d) sur une étude de tissus
- 4° - sur épreuve de correction de travaux d'élèves (coefficient 4)
 - 5° - sur épreuve d'histoire de l'art décoratif (coef. 1)

Chaque membre du jury donnant une note sur chaque matière, le tableau ci-dessous, en donne les résultats :

1°) M. DEBATTE	677 points	
2°) M. BETREMIEUX	581 points	
3°) M. SQUEDIN	462 points	(éliminé)
4°) M. DUMORTIER	244 points	"
5°) M. OUTTIER	76 points	"

(Le détail des notes accordées par le jury, figure dans les états ci-joints).

Propositions et observations : La commission propose à M. le Maire de Lille, le choix d'un professeur dans l'ordre suivant :

- 1°) M. DEBATTE
- 2°) M. BETREMIEUX

M. DEBATTE ayant été déplacé et nommé titulaire du cours d'esthétique générale préparatoire à la date du 1er Octobre 1947, la commission propose que sa mutation soit demandée afin qu'il puisse occuper comme titulaire le poste de professeur d'arts décoratifs.

La proposition de M. LAPRADE concernant la division du cours d'esthétique générale sera étudiée dès que ce poste aura pu être déclaré vacant c'est à dire au moment où la mutation de M. DEBATTE sera officielle. Jusqu'à là, Melle DUBUISSON pourrait rester en fonction.

...../

CONCOURS POUR LE POSTE DE PROFESSEUR D'ARTS DECORATIFS

Candidats	Membres du Jury M.M.	Titres	Travaux	Arts décorat.	Correct	Histoire	Total
BETREMIEUX Charles	Borrewater	10	24	36	48	10	118
	Dequene	10	18	36	48		112
	Dobbelaere	10	18	39	40		107
	Dubuisson	10	24	39	40		113
	Desrumaux	10	24	39	48		121
	Maurois						10
Total							581
DEBATTE Léon	Borrewater	10	24	39	56	12	129
	Dequene	8	18	51	56		133
	Dobbelaere	12	18	51	48		129
	Dubuisson	10	24	51	48		133
	Desrumaux	10	24	51	48		141
	Maurois						12
Total							677
DUMORTIER René	Borrewater	3	12	12	24	5	51
	Dequene	4	12	18	20		54
	Dobbelaere	3	9	12	16		40
	Dubuisson	3	12	12	24		51
	Desrumaux	3	12	12	16		43
	Maurois						5
Total							244
OULTIER Lucien	Borrewater	2	0	0	12	6	14
	Dequene	4	0	0	12		16
	Dobbelaere	3	3	0	12		18
	Dubuisson	3	0	0	8		11
	Desrumaux	3	0	0	8		11
	Maurois						6
Total							76
SQUEDIN Raymond	Borrewater	6	21	48	20	6	95
	Dequene	6	15	45	16		82
	Dobbelaere	8	21	48	16		93
	Dubuisson	6	21	48	16		91
	Desrumaux	6	21	48	20		95
	Maurois						6
Total							462

JUGEMENT DETAILLE DE L'EPREUVE D'ARTS DECORATIFS (coefficient 3)

Candidats	Présentation	Programme	Meubles	Tissus	Total
BETREMIEUX Charles	5	3	1	4	13
DEBATE Léon	5	5	5	2	17
DUMORTIER René	2	1	1	0	4
OUTIER Lucien	0	0	0	0	0
SQUEDIN Raymond	2	5	4	5	16

II - COURS DE DESSIN D'APRES L'ORNEMENT & L'ANTIQUE :

Candidats : MM. BERMYN, BORDARIER, DESFONTAINES, Melle DUPUICH, M. LAURANT, MOINET, TOURET, VANDERMERSCH, WATTIER, ont présenté des dossiers complets dans les délais prescrits ; mais seuls, MM. BERMYN, DESFONTAINES, MOINET et WATTIER ont subi les épreuves du concours.

Le jury retient donc seulement ces 4 candidatures.

- Concours :
- 1° - sur titres (coefficient 1)
 - 2° - sur travaux personnels (coefficient 3)
 - 3° - sur épreuve de dessin d'après l'antique (coef. 3)
"Le Germanicus"
 - 4° - sur épreuve de correction de travaux d'élèves
(coef. 4)
 - 5° - sur épreuve de connaissance des modèles (coef. 4)

Chaque membre du jury donnant une note sur chaque matière, le tableau ci-dessous, en donne les résultats :

1°) M. MOINET	894 points
2°) M. BERMYN	752 points
3°) M. WATTIER	571 points
4°) M. DESFONTAINES	225 points (éliminé)

(voir détail des notes sur état joint)

Propositions :

La commission propose à M. le Maire de Lille, le choix d'un professeur dans l'ordre suivant :

- 1°) M. MOINET
- 2°) M. BERMYN
- 3°) M. WATTIEZ

Les épreuves du concours restant à l'école, les candidats seront admis à reprendre leurs travaux personnels.

La séance est levée à 18 h 45.

CONCOURS POUR LE POSTE DE PROFESSEUR DE DESSIN
D'APRES L'ORNEMENT & L'ANTIQUE

Candidats	Membres du Jury MM.	Titres	Travaux	Dessin	Correct.	Modèles	Total
BERMYN Philippe	Borrewater	14	42	48	40		144
	Dequene	16	42	48	40		146
	Desrumaux	14	24	45	40		123
	Dobbelaere	14	45	48	40		147
	Dubuisson	14	45	45	40		144
	Maurcis					48	48
	Total					-	752
DESFONTAINES Jean	Borrewater	2	12	12	16		42
	Dequene	2	6	9	16		33
	Desrumaux	2	0	9	16		27
	Dobbelaere	2	9	0	28		39
	Dubuisson	2	6	36	16		60
	Maurois					24	24
Total					-	225	
MOINET Guy	Borrewater	13	54	45	60		172
	Dequene	16	60	45	60		181
	Desrumaux	13	36	39	60		148
	Dobbelaere	12	54	42	60		168
	Dubuisson	13	54	42	60		169
	Maurois					56	56
Total					-	894	
WATTIEZ Jean	Borrewater	10	33	45	32		120
	Dequene	12	30	48	32		122
	Desrumaux	10	18	42	32		102
	Dobbelaere	10	6	45	32		93
	Dubuisson	10	18	42	32		102
	Maurois					32	32
Total					-	571	